

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance XL Spécialité (nom utilisé au Québec par XL Specialty Insurance Company)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 3 septembre 2015, un permis d'assureur à la Compagnie d'assurance XL Spécialité (nom utilisé au Québec par XL Specialty Insurance Company), l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance cautionnement |
| - Assurance automobile | - Assurance crédit |
| - Assurance aviation | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance maritime |

Le représentant principal au Québec est René Vallerand, Donati Maisonneuve, dont l'établissement d'affaires est situé au 625 avenue Président Kennedy Ouest, Bureau 1111, Montréal, QC, H3A 1K2.

Le siège de l'assureur est situé au 70 avenue Seaview, Stamford, Connecticut, États-Unis, 06902.

Fait le 16 septembre 2015

Autorité des marchés financiers

Prysm assurances générales inc.

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 14 septembre 2015, un permis d'assureur à Prysm assurances générales inc. et, dans sa version anglaise, Prysm general insurance inc., l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| - Assurance automobile | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance de frais juridiques | |

Le siège de l'assureur est situé au 230-925 Grande-Allée Ouest, Québec, Québec, G1S 1C1.

Fait le 16 septembre 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.